Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180502-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération n° 26.18.05.02

Le 18 mai 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Marija COLOVIC

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	14
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente Arc en Ciel. Approbation de l'avant-projet et de l'estimatif. Montant 574 431.20 € HT soit 689 209.44 € TTC. Approbation du dépôt de demandes de subvention.

Classification Actes : *Commande publique – 1.1 : Marchés publics*

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 6 novembre 2025, le conseil municipal validait l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente au cabinet d'architecte GUILLOME – Bon Repos sur Blavet – assisté du cabinet ABEE chargé de la partie fluide.

Elle précise qu'à ce titre un audit énergétique avait été réalisé par ce même cabinet ABEE en fin d'année 2024 lequel proposait plusieurs scénarios de travaux afin d'optimiser les consommations et le confort d'utilisation.

Après plusieurs visites techniques, M. Guillome, architecte et le cabinet ABEE ont présenté en commission le 14 avril 2026 l'avant-projet pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente Arc-en-Ciel.

Ainsi, les travaux prévus portent sur :

- **l'optimisation énergétique des équipements électriques** : reprises tableaux, sous-compteurs, éclairages, régulation, paramétrage eau chaude, modification d'abonnement,
- **le remplacement du système de chauffage couplé à une ventilation double flux** : installation d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) couplée à des Pompes à Chaleur thermodynamique air/eau (PAC), en remplacement des plafonds rayonnants électrique existants, télégestion chauffage/ventilation,
- **l'isolation thermique par l'extérieur (ITE)** : isolation en matériaux biosourcé sur l'ensemble du bâtiment principal sur deux niveaux (hors cuisine et locaux techniques déjà rénovés), revêtements et parements extérieurs enduit et/ou bardage,
- **le changement des menuiseries extérieures** : ensemble des menuiseries en aluminium avec volet roulant électrique pour les fenêtres (modification de certains châssis existant),
- **les travaux de modifications extérieur et intérieur** : modification des façades, suppression de certaines portes et fenêtre avec modification des sas, création d'un auvent sur l'entrée, bouchement du vide sur deux niveaux dans l'entrée, modification de l'ensemble des plafonds du RDC, plafond bar, sas et débarras à l'étage avec compléments d'isolation.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180502-DE

La réalisation des travaux envisagés doit permettre un gain énergétique estimé à 45 %.

Madame le Maire présente ensuite l'insertion paysagère du projet ainsi que l'estimation financière actualisée laquelle s'élève à 525 400 € HT de travaux soit 630 480 € TTC, auxquels s'ajoutent les frais de maitrise d'œuvre et missions complémentaires (48 941.20 € HT).

Concernant les subventions, Mme le Maire informe que l'aide sollicitée au titre de la DSIL n'a pas été retenue au vu du nombre de demandes déposées mais précise que les travaux envisagés sont éligibles au dispositif Fonds vert qui vient d'être relancé et pourrait être attribué à hauteur de 25 % des travaux soit 143 585.30 €.

Elle présente ainsi le plan prévisionnel de financement du projet :

Coût estimatif de l'opération HT	
Mission de maîtrise d'œuvre	39 000,00 €
Travaux	525 400,00 €
Frais annexes	9 941,20 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	**574 341,20 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération	
Financements	**Montant (HT)**
Fonds Vert	143 585,30 €
Conseil départemental Contrat de territoire	108 110,00 €
EPCI Fonds de concours	30 000,00 €
SDE ORECA	30 000,00 €
Sous-total aides	**311 695,30 €**
Fonds propres	109 345,90 €
Emprunt	150 000,00 €
Recettes générées	3 300,00 €
Sous-total	**262 645,90 €**
TOTAL	**574 341,20 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'avant-projet présenté ainsi que la description des travaux envisagés s'élevant à 525 400 € HT, 630 480.00 € TTC,**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement d'un montant global de 574 341.20 € HT soit 689 209.44 € TTC,**
- **Autorise Mme le maire à solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées permettant le financement du projet à savoir notamment le fonds vert, fonds de concours et contrat de territoire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,